



CAPN C MUTATIONS

Le projet est sorti le 10 avril.

Vous trouverez [sur notre site](#), les cartes des coupures et des effectifs.

Quelques chiffres parlants !

Nombre de vacances avant CAP	DRFiP44 :	-51.1 C
	DGFIP :	-2941.80 C
Situation du 44 :	Département ouvert	

■ Parution du projet définitif le 1er juin 2017.

Protection Sociale Complémentaire

LA MGEFI À NOUVEAU OPÉRATEUR DE RÉFÉRENCE POUR LES AGENTS DU MINISTÈRE



Le 12 avril, la MGEFI s'est vu notifier officiellement le référencement par le ministère de l'Economie et des Finances.

Pour la MGEFI, cette annonce constitue une bonne nouvelle pour les adhérents à qui elle va pouvoir proposer des couvertures santé/prévoyance améliorées.

Fortement impliquée tout au long du processus de référencement,

FO Finances salue cette nouvelle reconnaissance de la MGEFI, garante d'une protection sociale complémentaire non commerciale, professionnelle, solidaire et intergénérationnelle.

Intersyndicale DGFIP Solidaires-CGT et FO

AUDIENCE À PROPOS DE RIALTO MÉMO

Les syndicats de la DGFIP Solidaires, CGT et **FO** ont été reçues à leur demande, le 3 avril par la cheffe du service Contrôle Fiscal.

Ensemble, elles ont clairement exposé les raisons du rejet par les utilisateurs potentiels de l'outil mémo, en reprenant point par point les motifs invoqués par les vérificateurs et le ressenti de nombreux chefs de brigades.

Elles ont confirmé leur demande de retrait de Rialto Mémo et se sont montrées ouvertes à une négociation sur une traçabilité des dossiers de Contrôle Fiscal Externe

beaucoup moins lourde.

Fort du constat que le rejet du module Rialto Mémo s'est largement instauré et se développe, les 3 syndicats soutiennent fermement les agents et condamnent catégoriquement les diverses pressions ou menaces en les jugeant inadmissibles.

La Directrice nous a déclaré ne pas être informée de ces tentatives d'intimidation et menaces. Les organisations syndicales présentes lui

signalerons en conséquence toute forme de dérives et continueront de défendre les personnels inscrits dans ce cadre d'action nationale.

Les syndicats ont aussi dénoncé l'intention de certains directeurs de faire remplir intégralité du module alors que la DGFIP avait garanti la séparation très claire entre la partie obligatoire et la partie facultative, engagement pris par le Directeur Général lui-même.

Sans jamais perdre de vue les actuels inconvénients de fond et de forme de l'outil, la priorité des priorités doit être de préserver l'environnement professionnel et moral des agents.

Dans un premier temps les trois Organisations ont exigé que :

- chaque directeur soit destinataire d'une note DG, réaffirmant le principe intangible de la séparation entre partie obligatoire et partie facultative et qu'ainsi chaque agent ne subisse aucune pression visant à contourner ce principe,
- toute référence à Mémo soit supprimée dans les objectifs lors des entretiens d'évaluation et qu'aucune pression ou menace ne subsistent,
- des points d'étape réguliers soient tenus de façon à améliorer l'outil, tant sur le fond que sur la forme, outil qui en l'état se révélera en pratique inopérant dans le cadre du déroulé sérieux et efficace de la mission.

Si l'administration semble intransigeante sur le plan national, avec des retombées diverses et parfois brutales au plan local, c'est bien la preuve d'une absence de sérénité de sa part sur le sujet.

Rien ne peut être imposé par la force, les menaces ou intimidations, alors que partout, et quelles qu'en soient les formes, l'outil est rejeté massivement en l'état.

Il revient à l'administration d'accepter les points portés par l'intersyndicale présente à cette audience, ou de prendre le risque de focaliser la colère de la sphère du contrôle fiscal, déjà malmenée par tant d'autres sujets :

l'avenir de la mission, les prémices d'une déréglementation de la gestion des personnels,

les bouleversements organisationnels, le tout étant dicté par le dogme érigé en mode de gestion : la volonté d'économies !

